
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 6 février 2023 à 19 heures
1800, boulevard Saint-Joseph**

PRÉSENCES :

Madame Maja Vodanovic, mairesse d'arrondissement
Madame Vicki Grondin, conseillère de ville
Monsieur Younes Boukala, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur André Hamel, directeur d'arrondissement
Madame Ann Tremblay, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Michel Lebrun, commandant – Chef du poste de quartier 8

ABSENCES :

Madame Micheline Rouleau, conseillère d'arrondissement
Madame Michèle Flannery, conseillère d'arrondissement

CA23 19 0001

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Younes Boukala

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine du 6 février 2023, tel que soumis.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.01

CA23 19 0002

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2022

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Younes Boukala

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 5 décembre 2022.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.02

CA23 19 0003

Proclamation de la semaine du 13 au 17 février 2023 comme « Journées de la persévérance scolaire (JPS) »

Madame Vicki Grondin fait la lecture de la déclaration :

ATTENDU que la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 13 au 17 février 2023 et que l'entourage sera à l'honneur sur la thématique « Bien entourés, les jeunes peuvent tous PERSÉVÉRER »;

ATTENDU que ces journées se veulent un temps fort dans l'année et témoignent de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire;

ATTENDU que l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux dans la réussite scolaire des 5 300 étudiants qui fréquentent les 16 institutions scolaires à Lachine;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement témoignent de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenantes et intervenants du réseau de l'éducation;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers le Mouvement « Réussite éducative, les élu.e.s s'engagent! » de Concertation Montréal;

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Younes Boukala

QUE l'arrondissement de Lachine proclame la semaine du 13 au 17 février 2023 comme celle des Journées de la persévérance scolaire;

QUE l'arrondissement de Lachine exprime unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenantes et intervenants du réseau de l'éducation;

QUE l'arrondissement de Lachine appuie la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2023 sur la thématique « Bien entourés, les jeunes peuvent tous PERSÉVÉRER! »;

QU'une copie de cette résolution soit transmise au conseil municipal de Montréal ainsi qu'à l'organisme Concertation Montréal.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.03

CA23 19 0004

Motion des élus - Motion commémorant l'attentat de la grande mosquée de Québec

Monsieur Younes Boukala fait la lecture de la déclaration :

ATTENDU que la Ville de Québec a été endeuillée le 29 janvier 2017 par l'attentat commis à la grande mosquée de Québec qui a coûté la vie à six personnes de confession musulmane et a laissé une victime paraplégique;

ATTENDU que l'attentat de la grande mosquée de Québec a heurté l'ensemble de la communauté musulmane et a bouleversé l'ensemble du Québec;

ATTENDU que les Lachinoises et les Lachinois, fidèles à leur habitude, ont fait preuve d'une grande solidarité au lendemain de l'attentat de la grande mosquée de Québec notamment en déposant des bouquets de fleurs devant la mosquée à Lachine en plus de participer aux rassemblements pour rendre hommage aux victimes et soutenir la communauté musulmane;

ATTENDU qu'en septembre 2015, le gouvernement du Québec a adopté à l'unanimité une motion visant à condamner l'islamophobie, les appels à la haine et à la violence envers les Québécoises et les Québécois de confession musulmane;

ATTENDU que le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a déclaré en août 2017 que le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'islamophobie sont des poisons pour nos sociétés;

ATTENDU que le gouvernement fédéral a adopté, en mars 2017, une motion qui stipule qu'il faut endiguer le climat de haine et de peur et condamner l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discrimination religieuse systémiques;

ATTENDU qu'en juin 2020, le conseil municipal de Montréal a reconnu à l'unanimité l'existence de racisme et des discriminations systémiques, a dénoncé fermement ces phénomènes, et s'est engagé à les combattre;

ATTENDU que Montréal est une ville cosmopolite, que plus de 50 % de sa population est issue de communautés d'origines diverses et que 30 % des Montréalaises et des Montréalais sont issus de minorités visibles;

ATTENDU que l'arrondissement de Lachine est un arrondissement, dont 42 % de la population est issue de l'immigration ou a au moins un des ses deux parents né à l'étranger et que 24 % des Lachinoises et des Lachinois s'identifient à une minorité visible;

ATTENDU que l'arrondissement de Lachine travaille à favoriser l'inclusion de toutes ses citoyennes et de tous ses citoyens et une cohabitation harmonieuse;

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Younes Boukala

QUE l'arrondissement de Lachine commémore l'attentat de la grande mosquée de Québec, honore la mémoire des victimes, salue le courage des survivants, et témoigne de sa solidarité à l'ensemble de la communauté musulmane;

QUE l'arrondissement de Lachine continue de lutter contre l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discrimination religieuse systémiques;

QUE l'arrondissement de Lachine invite la population à commémorer la tuerie de la grande mosquée de Québec afin de témoigner collectivement de sa solidarité;

QUE l'arrondissement de Lachine transmette une copie de cette motion aux représentants de la Mosquée de Québec.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.04

CA23 19 0005

Adoption de la Planification stratégique 2023-2028 de l'arrondissement de Lachine

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Younes Boukala

D'adopter la Planification stratégique 2023-2028 de l'arrondissement de Lachine.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

12.01 1239221002

CA23 19 0006

Octroi d'un contrat au GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels de préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur des sections des 35^e, 40^e et 44^e Avenues, au montant de 306 983,25 \$, taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 493 379,90 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2219 - Quatre soumissionnaires

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Younes Boukala

D'octroyer un contrat au GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels de préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur des sections des 35^e, 40^e et 44^e Avenues, au prix de sa soumission, soit au montant maximal de 306 983,25 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2219;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 306 983,25 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 61 396,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 125 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences et de frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.01 1227274004

CA23 19 0007

Octroi d'un contrat gré à gré à ARTÉMIS FAUNE INC., pour des services de gestion de la bernache du Canada sur les rives de l'arrondissement Lachine pour la saison 2023, au montant total de 55 849,11 \$, taxes incluses

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Younes Boukala

D'octroyer un contrat gré à gré à ARTÉMIS FAUNE INC., pour des services de gestion de la bernache du Canada sur les rives de l'arrondissement Lachine pour la saison 2023, au montant de 55 849,11 \$, taxes incluses;

D'autoriser, à cet effet, une dépense maximale de 55 849,11 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.02 1238362002

CA23 19 0008

Renouvellement, pour une période de douze (12) mois, du contrat octroyé à Les Entreprises Bergeron-Mineau inc., pour des services d'entretien des espaces verts et de tonte de gazon, au montant de 69 750,46 \$, taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 21-18582

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Younes Boukala

De renouveler, pour une période de douze (12) mois, le contrat octroyé à Les Entreprises Bergeron-Mineau inc., par la résolution CA21 19 0080, pour des services d'entretien des espaces verts et de tonte de gazon, au montant maximal de 69 750,46 \$, taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 21-18582;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.03 1229645003

CA23 19 0009

Autorisation d'une dépense supplémentaire de 22 751 \$, taxes non applicables, dans le cadre de l'acquisition de mobilier urbain auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, portant la dépense totale à 151 400 \$, taxes non applicables

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Younes Boukala

D'autoriser une dépense supplémentaire de 22 751 \$, taxes non applicables, dans le cadre de l'acquisition de mobilier urbain auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal (dossier décisionnel 1218362002 - résolution CA21 19 0266), portant la dépense totale à 151 400 \$, taxes non applicables;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.04 1238362001

CA23 19 0010

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LES CONCERTS LACHINE INC., pour une période de trois ans (2023-2025) et octroi d'une contribution financière au montant total de 225 000 \$ pour la réalisation d'un projet de plusieurs séries de concerts

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Younes Boukala

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LES CONCERTS LACHINE INC., pour une période de trois ans (2023-2025);

D'octroyer une contribution financière au montant de 225 000 \$ pour la réalisation d'un projet de plusieurs séries de concerts, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, la convention de contribution financière.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.05 1236901001

CA23 19 0011

Approbation de la convention de services animaliers entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LA SOCIÉTÉ POUR LA PRÉVENTION DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX (CANADIENNE) et autorisation d'une dépense maximale de 70 000 \$, taxes incluses, pour les services de contrôle animalier et de fourrière pour l'année 2023

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Younes Boukala

D'approuver la convention de services animaliers entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LA SOCIÉTÉ POUR LA PRÉVENTION DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX (CANADIENNE);

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 70 000 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, la convention de services.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.06 1239870001

CA23 19 0012

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et ASSOCIATION CENTRE VILLE LACHINE INC., pour l'année 2023 et octroi d'une contribution financière au montant de 53 500 \$ pour l'embauche d'une personne ressource permanente pour appuyer l'association dans la réalisation de sa mission

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Younes Boukala

D'approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et ASSOCIATION CENTRE VILLE LACHINE INC.;

D'octroyer une contribution financière au montant de 53 500 \$ pour l'embauche d'une personne ressource permanente pour appuyer l'association dans la réalisation de sa mission pour l'année 2023;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, la convention.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.07 1237131001

CA23 19 0013

Approbation de l'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour la réalisation de travaux dans le cadre de l'agrandissement de l'Hôpital de Lachine

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Younes Boukala

D'approuver l'entente entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour la réalisation de travaux dans le cadre de l'agrandissement de l'Hôpital de Lachine;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer l'entente, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.08 1226470010

CA23 19 0014

Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur des sections des 35^e, 40^e, et 44^e, Avenues dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2023-2025 de la Direction de la Gestion des Actifs (DGA) du Service de l'eau

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Younes Boukala

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur des sections des 35^e, 40^e et 44^e Avenues dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2023-2025 de la Direction de la Gestion des Actifs (DGA) du Service de l'eau.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.01 1227274003

CA23 19 0015

Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception ainsi que la réalisation de travaux en vue d'un réaménagement de la piste cyclable des berges (Route 5), le long du boulevard Saint-Joseph entre les 51^e et 52^e Avenues dans le cadre du projet numéro A85_LAC22-0950

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Younes Boukala

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception ainsi que la réalisation de travaux en vue d'un réaménagement de la piste cyclable des berges (Route 5), le long du boulevard Saint-Joseph entre les 51^e et 52^e Avenues dans le cadre du projet numéro A85_LAC22-0950.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.02 1236731001

CA23 19 0016

Acceptation de l'offre de services du conseil municipal pour la prise en charge par l'Escouade mobilité de l'application de la réglementation relative au dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance de permis, et ce, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4)

CONSIDÉRANT la résolution CM22 1332 adoptée par le conseil municipal le 22 novembre 2022 ;

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Younes Boukala

D'accepter l'offre de services du conseil municipal pour la prise en charge par l'Escouade mobilité de l'application de la réglementation relative au dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance de permis, et ce, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.03 1232421001

CA23 19 0017

Autorisation d'octroi de contributions financières à divers organismes au montant total de 3 350 \$, taxes incluses, si applicables

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Younes Boukala

D'autoriser l'octroi de contributions financières aux organismes désignés ci-dessous au montant total de 3 350 \$, taxes incluses, si applicables :

Organisme	Projet	Montant
LE REVEIL DE LACHINE	Remplacement d'une table de billard	1 850 \$
MUSKIES CANADA INC. - Chapitre de Montréal	Fête de la Pêche des enfants qui aura lieu le 3 juin 2023	1 000 \$
CLUB DES PERSONNES HANDICAPÉES DU LAC ST-LOUIS	Activité de Noël	500 \$
	Total	3 350 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.04 1237464001

CA23 19 0018

Participation des membres du conseil d'arrondissement aux activités de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL pour la période du 8 janvier au 31 décembre 2023 et autorisation de dépense jusqu'à 2 500 \$, taxes incluses

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Younes Boukala

D'approuver les frais de participation des membres du conseil d'arrondissement aux activités de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL pour la période du 8 janvier au 31 décembre 2023;

D'autoriser, à cette fin, une dépense maximale de 2 500 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.05 1237131003

CA23 19 0019

Addenda - Modification du calendrier de réalisation dans le cadre de l'offre au conseil municipal en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) visant le réaménagement de segments de la piste cyclable de la Route verte numéro 5 dans les parcs riverains entre les 39^e et 42^e Avenues

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Younes Boukala

De modifier le calendrier de réalisation dans le cadre de l'offre au conseil municipal en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), visant le réaménagement de segments de la piste cyclable de la Route verte numéro 5 dans les parcs riverains entre les 39^e et 42^e Avenues selon informations contenues à l'addenda du sommaire décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.06 1218362001

CA23 19 0020

Création de quatre (4) commissions du conseil d'arrondissement de Lachine et nomination des membres permanents

CONSIDÉRANT la Planification stratégique 2023-2028;

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement de Lachine souhaite se doter de commissions afin de favoriser l'atteinte des objectifs et des cibles de la Planification stratégique 2023-2028;

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Younes Boukala

De créer, en vertu du Chapitre XIX du *Règlement sur la procédure d'assemblée et la régie interne du conseil et de ses commissions* (RCA01-19001), les commissions permanentes suivantes :

- Commission Transition écologique et Mobilité, et d'y nommer :
 - Président : Younes Boukala, conseiller d'arrondissement;
 - Vice-président : directeur des travaux publics;
 - Membres : tous les chefs de division de la direction des travaux publics;
- Commission Développement et mise en valeur du Territoire, et d'y nommer :
 - Présidente : Michèle Flannery, conseillère d'arrondissement;
 - Vice-président : directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
 - Membres : tous les chefs de division de la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
- Commission Vie active, Inclusion et Culture, et d'y nommer :
 - Présidente : Vicki Grondin, conseillère de ville;
 - Vice-présidente : directrice culture, sports, loisirs et développement social;
 - Membres : tous les chefs de division de la direction culture, sports, loisirs et développement social;
- Commission Services de proximité, et d'y nommer :
 - Présidente : Micheline Rouleau, conseillère d'arrondissement;
 - Vice-président.e : directeur.trice des services administratifs;
 - Membres : tous les chefs de division de la direction des services administratifs et la secrétaire d'arrondissement;

De nommer la mairesse et le directeur d'arrondissement à titre de membres d'office de toutes les commissions.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.07 1239221001

CA23 19 0021

Reconnaissance des organismes à but non lucratif en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Younes Boukala

D'approuver la reconnaissance des organismes à but non lucratif en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 et de leur accorder les différents soutiens offerts en vertu de leur classification, selon la liste soumise au sommaire décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.08 1223550010

CA23 19 0022

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2022

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Younes Boukala

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2022.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.09 1238401001

CA23 19 0023

Adoption du second projet de règlement - Règlement numéro 2710-105 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin d'introduire des dispositions visant la transition écologique, d'ajuster les dispositions sur les piscines, le stationnement, les murs d'intimité et autres dispositions connexes, tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022

Vu l'avis de motion CA22 19 0311 donné à la séance du 5 décembre 2022 du conseil d'arrondissement de Lachine pour le *Règlement numéro 2710-105 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin d'introduire des dispositions visant la transition écologique, d'ajuster les dispositions sur les piscines, le stationnement, les murs d'intimité et autres dispositions connexes*, lequel a été déposé avec le dossier décisionnel;

ATTENDU que le projet de règlement et le dossier ont été distribués aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de cette séance;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement a été tenue le 25 janvier 2023;

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Younes Boukala

D'adopter le second projet du *Règlement numéro 2710-105 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin d'introduire des dispositions visant la transition écologique, d'ajuster les dispositions sur les piscines, le stationnement, les murs d'intimité et autres dispositions connexes*, tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.01 1227204019

CA23 19 0024

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2806)

Avis de motion est donné par le conseiller Younes Boukala de l'inscription pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement de Lachine, du *Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2806)*, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.02 1237865001

CA23 19 0025

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement délimitant une zone commerciale portant la désignation « Rue Notre-Dame à Lachine », aux fins de la constitution d'une société de développement commercial (RCA23-19002)

Avis de motion est donné par la conseillère Vicki Grondin de l'inscription pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement de Lachine, du *Règlement délimitant une zone commerciale portant la désignation « Rue Notre-Dame à Lachine », aux fins de la constitution d'une société de développement commercial (RCA23-19002)*, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.03 1237131002

CA23 19 0026

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine (RCA23-19003)

Avis de motion est donné par la conseillère Vicki Grondin de l'inscription pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement de Lachine, du *Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine (RCA23-19003)*, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.04 1237131004

CA23 19 0027

Adoption d'un second projet de résolution - PPCMOI afin d'autoriser l'agrandissement du logement au deuxième niveau de l'immeuble situé au 110-112, 51^e Avenue

ATTENDU le premier projet de résolution numéro CA22 19 0313 adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2022;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation tenue le 25 janvier 2023;

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Younes Boukala

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA16-19002)*, le second projet de résolution autorisant l'usage « 130-bifamilial » à l'immeuble situé aux 110-112, 51^e Avenue situé sur le lot portant le numéro 1 704 578 du cadastre du Québec, aux conditions suivantes :

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété située aux 110-112, 51^e Avenue et correspondant au lot 1 704 578 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan reproduit à l'annexe A.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré le *Règlement numéro 2710 sur le zonage* applicable au territoire décrit à l'article 1, l'usage « 130 – bifamilial » pour le bâtiment situé au 110-112, 51^e Avenue est autorisé aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger :

1° à la Grille des usages numéro 1A/38A pour la zone R-100, incluse à l'annexe C du *Règlement numéro 2710 sur le zonage*;

2° au nombre maximal de logements par bâtiment à la Grille des normes d'implantation 1B/38B pour la zone R-100, incluse à l'annexe C du *Règlement numéro 2710 sur le zonage*.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS GÉNÉRALES

SECTION 1

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

4. Toute demande de permis visant l'agrandissement et la transformation du bâtiment est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), selon les objectifs et critères qui suivent, applicables à l'ensemble du territoire d'application décrit à l'article 1 de la présente résolution :

Objectif :

1° Préserver ou rétablir la cohérence de la composition d'ensemble de chaque façade et de l'ensemble des façades du bâtiment.

Critères :

1° L'intervention projetée sur le bâtiment n'altère pas significativement la composition architecturale d'origine de chacune des façades publiques actuelles et d'origine.

2° L'intervention projetée sur le bâtiment cherche à obtenir une cohérence de composition de l'ensemble de toutes les façades et particulièrement des façades apparentes à partir de la rue ou d'un parc public.

SECTION 2

USAGE

5. La classe d'usage résidentiel de la classe « 130- bifamilial » est autorisée.

SECTION 3

DÉLAI DE RÉALISATION

6. Les travaux d'agrandissement et de transformation doivent débuter dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION 4

GARANTIE MONÉTAIRE

7. La délivrance d'un permis de construction visé par la présente résolution est conditionnelle au dépôt d'une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 1 000 \$.

8. La garantie visée à l'article 7 doit demeurer en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours suivant la réalisation des travaux visés par le permis de construction.

Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution ou aux plans approuvés, l'arrondissement de Lachine peut réaliser la garantie bancaire.

ANNEXE A

CERTIFICAT DE LOCALISATION

ANNEXE B

PLANS D'ARCHITECTURE

ANNEXE C

GRILLE DES USAGES 1A/38A

GRILLE DES NORMES D'IMPLANTATION 1B/38B

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.01 1229399037

CA23 19 0028

Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'implantation et d'installation d'une antenne de télécommunication sur le terrain situé au 2715, rue Louis-A-Amos (lot 1 703 785)

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Younes Boukala

D'autoriser, selon les documents datés du 7 novembre 2022, la demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le zonage* relative au projet d'implantation et d'installation d'une antenne de télécommunication sur le terrain situé au 2715, rue Louis-A-Amos ayant pour effet de :

- Permettre une distance moindre que la hauteur de l'antenne entre la base de l'antenne et un fil de distribution électrique, bien que l'article 4.9.1 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoit qu'en aucun cas il ne peut y avoir une distance moindre que la hauteur de l'antenne entre la base et un fil de distribution électrique.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.02 1239399003

CA23 19 0029

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 2275, 52^e Avenue afin de permettre l'ajout d'une porte de garage en façade avant (lot 1 704 132)

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Younes Boukala

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 30 juin 2022 accompagnant une demande de permis pour le projet de transformation de l'immeuble situé au 2275, 52^e Avenue afin de permettre l'ajout d'une porte de garage en façade avant (lot 1 704 132).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.03 1239399002

CA23 19 0030

Approbation de plans (PIIA) - Projet de rénovation du bâtiment de la Vieille brasserie, situé au 2801, boulevard Saint-Joseph (lot 1 245 496)

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Younes Boukala

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-11)*, les documents soumis en date du 15 décembre 2022, accompagnant une demande de permis pour un projet de rénovation du bâtiment de la Vieille brasserie, situé au 2801, boul. Saint-Joseph, aux conditions suivantes :

- Que les portes partiellement vitrées soient ornées de caissons sur la partie pleine;
- Que le nombre de colonnes dans les parties vitrées des portes soit identique pour l'ensemble des portes;
- Que le nombre de carreaux sur les fenêtres soit conservé.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.04 1236470001

CA23 19 0031

Approbation de plan (PIIA) - Projet de nouvelle construction d'un immeuble situé au 5054, rue Sir-George-Simpson (lot 4 502 422)

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Younes Boukala

D'abroger la résolution du conseil d'arrondissement de Lachine CA11 19 0104 adoptée le 14 mars 2011;

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-11)*, les documents soumis en date du 13 décembre 2022 accompagnant une demande de permis de construction pour un projet de nouvelle construction d'un immeuble situé au 5054, rue Sir-George-Simpson.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.05 1239399001

CA23 19 0032

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 22 novembre 2022 au 21 janvier 2023

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Younes Boukala

De recevoir la liste de mouvement de personnel pour la période du 22 novembre 2022 au 21 janvier 2023, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002)*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

50.01 1231633001

Période de questions des membres du conseil

70.01

Période de questions du public

CITOYEN(NE)	QUESTION(S)
Jean Desputeaux	Pour quand les vignettes de stationnement? Dos d'âne sur l'Avenue De Moulin - suivi de sa question de novembre 2022
Ginette Pouliot	Hôpital de Lachine : vocation de la nouvelle aile, aménagement et cases de stationnement

70.02

Et la séance est levée à 20 h 06.

Maja Vodanovic
Mairesse d'arrondissement

Ann Tremblay
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 mars 2022.

Les résolutions passées et adoptées à cette séance sont approuvées par la mairesse de l'arrondissement.